

SYNDICAT CGT

De: SYNDICAT CGT <cgt_fpt_bly@orange.fr>
Envoyé: jeudi 11 juin 2015 12:30
À: 'ut71.inspection-s7@direccte.gouv.fr' (ut71.inspection-s7@direccte.gouv.fr)
Objet: Points abordés le 8 juin

A l'attention de Madame Claudine CONTASSOT, Inspectrice du Travail à Montceau-les-Mines

Madame,

Suite à notre entretien du 8 juin qui s'est déroulé dans vos locaux, le syndicat CGT a pris acte de votre courrier qui sera adressé à la Direction et dont nous serons en copie.

Conformément à nos échanges, ce courrier traitera des temps de douche, des pointeuses, du droit d'accès au dossier personnel et de la grève relative à l'intéressement.

De plus, suite à vos conseils, le syndicat CGT abordera les thèmes suivants :

- Lors de la réunion ordinaire du Comité d'Établissement de juin l'attribution des notes de services et la recherche de salariés volontaires pour travailler bénévolement lors de la journée porte ouverte du 18 juillet 2015,
- Lors d'une réunion du CHSCT le sujet des AGV (chariots automatisés),

Par ailleurs, notre organisation syndicale saisira, conformément à l'article 6 de la Convention Collective de la Métallurgie de Saône-et-Loire, la commission paritaire d'interprétation et de conciliation concernant l'article 8 de l'avenant « Mensuel » sur l'intérim.

Comme convenu, l'ensemble des courriers du syndicat CGT adressé à la Direction, vous sera désormais transmis. Comme cela a été évoqué, M. [REDACTED] vous transmettra un courrier afin que la Direction respecte les seuils d'accueil en fonction des diplômes comme cela est mentionné dans l'accord national du 21 juillet 1975 sur la classification.

Cordialement,
Pour le syndicat CGT FPT
Le secrétaire, Cédric BONIN